

Note conceptuelle pour la création d'un réseau des Nations Unies pour les migrations en Mauritanie

Déclaration de mission

Le coordonnateur résidant des Nations Unies et l'OIM (en sa qualité de coordonnateur du réseau) mettent en place un Réseau national des NU pour les migrations pour la République Islamique de Mauritanie (Le Réseau) permettant à l'ensemble du système des Nations Unies de fournir un appui efficace, opportun et coordonné au pays membre en matière de politique migratoire, de mise en œuvre, de suivi et évaluation du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM), cadre dans lequel une approche commune du système des Nations Unies serait très pertinente. Le Réseau vise ainsi à promouvoir une politique de migration favorisant le bien-être des migrants et des sociétés de manière cohérente, intégrée et équilibrée, par l'intégration des politiques migratoires et l'alignement de leur mise en œuvre aux objectifs de développement durable (ODD), au Cadre de politique de Migration de l'Union Africaine, à l'agenda 2063, et autres initiatives sous-régionales, et l'avancement de la mise en œuvre des 23 objectifs du PMM.

Dans toutes ses actions, le Réseau sera guidé, entre autres, par la Charte des Nations Unies, le droit international, l'Agenda 2030 pour le développement durable et le PMM. Ses méthodes de travail seront alignées aux mandats du Réseau régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les migrations ainsi qu'au Réseau global des Nations Unies pour les migrations.

Faisant suite aux efforts mondiaux et régionaux, le réseau aspire à favoriser une meilleure compréhension des problèmes existants et contingents en matière de migration, et à améliorer la coordination et la collaboration au sein du système des Nations Unies, et avec les diverses parties prenantes aux questions migratoires en Mauritanie.

Objectifs du réseau

Afin de réaliser sa mission, le réseau s'engage à prendre plusieurs actions concrètes, notamment :

- Tâche prioritaire : aider le gouvernement mauritanien à réviser le plan d'action de la stratégie nationale de gestion de la migration (adopté en 2011) et assurer la cohérence de l'appui des Nations Unies à sa mise en œuvre ;
- Faire une mise à jour régulière aux membres du Réseau sur les enjeux clés/émergents en matière de migration ; partager les données pertinentes, documents, études et informations pratiques facilitant ainsi une compréhension globale du contexte national ;
- Promouvoir au niveau national, auprès des institutions gouvernementales et de la société civile, les objectifs du PMM et sa complémentarité avec les objectifs de l'Agenda 2030 afin d'en garantir une appropriation plus large ;
- Assurer au niveau national, et en coordination avec le réseau régional des Nations Unies pour les migrations, un soutien efficace, opportun et coordonné de la part des Nations Unies à la République Islamique de Mauritanie, le suivi et l'évaluation du PMM, pour les droits et le bien-être des tous les migrants et leurs communautés de destination, d'origine et de transit ;

- Exploiter les opportunités des programmes conjoints sur les migrations conformes au **Cadre de Partenariat pour le Développement Durable (CPDD) 2018-2022** pour la Mauritanie, notamment à travers la soumission de projets au Fonds Fiduciaire pour la Migration des NU ;
- Veiller à ce que les actions du réseau promeuvent l'application des normes et standards internationaux et régionaux pertinents relatifs à la migration et à la protection des droits humains des migrants, notamment la Convention internationale sur la Protection des Droits de Tous les Travailleurs Migrants et les membres de leur Famille (1990), la Convention No.143 sur les Travailleurs Migrants (Dispositions complémentaires) (1975) de l'OIT, et les Protocoles de l'UNODC contre le trafic des migrants et la traite des êtres humains, que la Mauritanie a ratifiés;
- Fournir le leadership nécessaire pour que le système des Nations Unies mène une action coordonnée et collaborative sur la migration, notamment en s'exprimant d'une seule voix au besoin, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international, aux mandats et aux compétences techniques des agences concernées du système des Nations Unies.
- Informer le Réseau régional des Nations Unies sur la migration concernant les progrès et activités réalisés dans le cadre du PMM et solliciter conseil auprès du Réseau global, si nécessaire.
- Participer et appuyer les initiatives régionales, notamment celles émanant du réseau régional des Nations Unies ainsi que des groupes régionaux tels que la CEDEAO, le G5 Sahel et les mécanismes consultatifs régionaux, quand pertinent pour la mise en œuvre du PMM dans la région et dans le pays ;

Adhésion et composition

Le réseau sera composé de toutes les agences membres de l'équipe pays des Nations Unies et ayant manifesté un intérêt pour en faire partie. Chaque agence devra être figuré par son représentant ou représentant adjoint.

Suivant la structure établie par le Secrétaire général des Nations Unies, les agences membres du Comité exécutif au sein du réseau deviendront de facto membres du réseau national, à savoir le BIT, l'OIM, le PNUD, le HCR, le HCDH, l'UNICEF et l'UNODC.

Les autres membres peuvent adhérer de manière permanente ou ad hoc.

Le réseau complètera et trouvera des synergies avec d'autres forums de coordination rassemblant des acteurs impliqués dans la migration, également au niveau communautaire et plus technique.

Structure organisationnelle

- Le réseau se réunira à Nouakchott, Mauritanie, à tour de rôle dans l'enceinte commune des Nations Unies ou dans les locaux de l'OIM.
- le réseau se réunira selon les besoins et régulièrement tous les deux mois ;
- le réseau sera coprésidé par le coordonnateur résident et le chef de mission de l'OIM (l'OIM ayant été désignée par le Secrétaire général des Nations Unies en tant que coordonnateur du Réseau des Nations Unies sur les migrations) ;

Rôle des coprésidents du réseau :

- Coordonner les activités dans le pays avec les présidents du réseau régional des nations unies pour les migrations bureaux régionaux et le Comité Exécutif ;
- Faire des déclarations communes au nom du réseau sur des questions spécifiques à la demande de ses membres et après approbation du contenu de l'intervention par le comité exécutif ;
- Informer le système des Nations Unies, les États membres et les autres parties prenantes des activités du réseau ;
- Convoquer, présider et assurer le secrétariat des réunions pour assurer le bon fonctionnement du réseau ;
- Faciliter une interaction régulière entre les membres du réseau ;
- Faciliter la collaboration avec les parties prenantes externes concernées lorsqu'il y'a besoin (avec des représentants de la société civile, des ONG, du secteur privé, des organisations d'employeurs et de travailleurs, du milieu universitaire, autorités et communautés locales, et autres parties prenantes concernées ;

Les coprésidents tiennent la liste des membres à jour et leur en communique une mise à jour régulière.

Les parties membres contribueront à la conception et à la mise en œuvre des objectifs du réseau, favoriseront la cohérence en matière de migration au sein du système des Nations Unies, et fourniront des commentaires et des conseils aux coprésidents pour définir les priorités stratégiques.

Prise de décision

Les décisions du réseau seront prises par consensus de tous les membres du réseau.

Secrétariat

L'OIM assumera les fonctions de secrétariat du réseau avec l'appui du BCR.

Rapport d'activité

Le réseau rendra compte au réseau régional des Nations Unies pour les migrations de ses activités et des progrès réalisés au niveau du pays dans la mise en œuvre du PMM.